



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS AUX SOINS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**l'Assurance
Maladie**



Paris, le 22 janvier 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Face à la circulation active des virus de la grippe, la campagne de vaccination contre la grippe est prolongée jusqu'au 28 février 2025.

Cette année, l'épidémie de grippe saisonnière a débuté précocement mi-décembre. Elle s'est caractérisée par une circulation de forte intensité au moment de la période des fêtes de fin d'année et une sévérité marquée. Selon [les données de Santé publique France](#), la circulation des virus grippaux est toujours très active en métropole comme en outre-mer. Dans ce contexte, les autorités sanitaires ont décidé de prolonger la campagne de vaccination conjointe contre la grippe et le Covid-19 jusqu'au 28 février 2025.

Mi-janvier 2025, dans l'Hexagone, l'épidémie de grippe se situe toujours à un niveau d'intensité élevé dans toutes les classes d'âge. Les 65 ans et plus représentent 67 % des hospitalisations après passage aux urgences pour grippe/syndrome grippal.

L'épidémie 2024-2025 se caractérise par une co-circulation des trois virus grippaux : les deux virus de type A, A(HN1)_{pdm09} et A(H3N2), et du virus de type B/Victoria. Cette co-circulation de trois virus, qui sont décrits pour avoir un impact différent selon les groupes d'âges, est inhabituelle et pourrait expliquer que toutes les classes d'âges soient touchées de façon importante.

Parallèlement, le virus du Covid-19 continue de circuler, augmentant ainsi le risque de co-infections et de formes graves, notamment chez les personnes fragiles.

Les autorités sanitaires rappellent l'importance d'une mobilisation collective pour freiner la transmission des virus respiratoires et limiter les hospitalisations. La campagne de vaccination conjointe contre la grippe et le Covid-19 est prolongée jusqu'au 28 février 2025 : les personnes fragiles sont invitées à se faire vacciner sans attendre.

La vaccination et le respect des gestes barrières demeurent pleinement efficaces afin de se protéger contre la grippe, et plus globalement contre les virus de l'hiver.

La vaccination : un rempart essentiel

La vaccination présente un double avantage, c'est à la fois une protection individuelle et collective : plus le nombre de personnes vaccinées augmente, moins le virus circule. En outre, la vaccination contre la grippe est un moyen efficace pour se protéger des formes graves de la maladie, notamment pour les personnes à risque. La vaccination est ainsi particulièrement recommandée chez les personnes de 65 ans et plus et leur entourage.

La vaccination contre la grippe saisonnière est fortement recommandée pour :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes de moins de 65 ans souffrant de certaines maladies chroniques ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes souffrant d'obésité : indice de masse corporelle (IMC) supérieur ou égal à 40 ;
- l'entourage des nourrissons à risque de grippe grave et des personnes immunodéprimées, dans l'objectif de protéger les personnes fragiles de leur entourage ;
- les aides à domicile des particuliers employeurs vulnérables bénéficiaires d'exonérations ;
- les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un établissement médico-social d'hébergement quel que soit leur âge
- les professionnels exposés aux virus influenza aviaires et porcins.

Pour ces personnes, la vaccination contre la grippe est prise en charge à 100 %. Le vaccin peut être administré par un pharmacien, infirmier, médecin ou une sage-femme. En cas de perte ou d'oubli du bon de prise en charge, le professionnel de santé peut en éditer un sur place, garantissant ainsi un accès facilité à la vaccination.

De plus, la vaccination contre la grippe est également recommandée pour l'entourage de ces personnes vulnérables, ainsi que pour les professionnels des secteurs médical et social selon les modalités de prise en charge disponible sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr).

Le vaccin contre le Covid-19 est fourni par le professionnel de santé sans qu'il soit nécessaire de lui présenter un document. Il est pris en charge à 100% pour toute personne dès l'âge de 5 ans.

Afin d'accompagner ces dernières semaines de circulation de la grippe et d'être en mesure de vacciner toutes les personnes qui le souhaitent, le ministère de la Santé et de l'Accès aux soins rappelle que des vaccins sont disponibles en officines sur l'ensemble du territoire. Des doses complémentaires sont mises à disposition des officines qui ont fait part de leur besoin d'approvisionnement supplémentaires, grâce à la mobilisation des acteurs du secteur.

Les gestes barrières : une protection simple et efficace

En complément de la vaccination, **l'application quotidienne et rigoureuse des gestes barrières** est un levier essentiel pour freiner la circulation des virus et éviter les contaminations. Ces gestes, simples mais efficaces, permettent de limiter la transmission, notamment en période de forte circulation des virus respiratoires :

- **Porter un masque**, systématiquement en présence de symptômes (toux, fièvre, mal de gorge), mais également dans les transports en communs, autres lieux très fréquentés et lieux de soins, si l'on est à risque de développer une forme grave ou en présence de personnes vulnérables, que l'on ait des symptômes ou non. Il s'agit d'un geste simple qui limite la transmission des virus respiratoires.
- **Se laver les mains régulièrement** avec du savon ou les désinfecter avec une solution hydroalcoolique, en particulier après avoir été en contact avec des surfaces partagées (transports en commun, poignées de porte, terminaux de paiement, etc.).
- **Aérer régulièrement les espaces clos** en ouvrant les fenêtres au moins 10 minutes plusieurs fois par jour, afin de renouveler l'air et réduire la concentration des virus en suspension.

En adoptant ces réflexes au quotidien, chacun peut contribuer à limiter la propagation des virus, éviter des formes graves et réduire la pression sur le système de santé.

Plus d'informations

[Pour un hiver sans virus - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)

[Les gestes barrières, des réflexes simples pour se protéger et protéger ses proches face aux virus de l'hiver - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles](#)

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/grippe/documents/bulletin-national/infections-respiratoires-aigues-grippe-bronchiolite-covid-19.-bulletin-du-15-janvier-2025>

Contacts presse

Direction générale de la Santé Presse-dgs@sante.gouv.fr

01 87 05 92 12

Santé publique France presse@santepubliquefrance.fr

Caisse nationale de l'Assurance Maladie presse.cnam@assurance-maladie.fr